
**CAMÉRALISME ITALIEN HABSBOURGEOIS ET ÉVALUATIONS
FONCIÈRE ET AGRICOLE (1748-1859)**

**ITALIAN CAMERALISM UNDER HABSBURG RULE AND
ASSESSMENTS OF LAND AND FARM (1748-1859)**

Marie-Lucie Rossi

RESUMEN

Los administradores profesionalizados de los Estados Principescos, bajo la dominación de los Habsburgo en el Norte y el centro de Italia, -con la ayuda del personal técnico (maestros de obra, geómetras y contables) cuyos estatutos se encontraban en proceso de reforma para permitir la reconstrucción del Estado, de la fiscalidad y de la economía, después de medio siglo de guerras-, elaboraron los principios y estandarizaron los instrumentos y la práctica de una nueva ciencia del valor y los costos en la segunda mitad del siglo XVIII, después de la Restauración de la Paz Europea en 1748. En primer lugar, con la reforma de la explotación de las fincas ducales (*Camera ducale*), impulsan la evaluación y el reembolso de la mejora de la tierra (*migliorie*) desde 1748. Después, entre 1748 y 1768, obligan a poner en práctica valores de medida para las entradas y salidas en la gestión de los bienes de las órdenes monásticas secularizadas (*Camera ecclesiale*). Por último, en la *Camera dei Conti*, transforman (1786-1791) el criterio para determinar el impuesto catastral, al abandonar el impuesto tradicional sobre el valor de los activos (*entrata reale*), adoptando un nuevo impuesto basado en el valor de los ingresos de los cultivos anuales (*Entrate ordinarie annue*), sin tener en cuenta los ingresos de las actividades agrícolas como la ganadería, la industria vitivinícola o de madera.

Es, por tanto, en el corazón del Estado, con el uso de la estimación directa (*Estimo*), bajo el control de la Administración de la Contabilidad Central, donde se evoluciona, de Milán a Florencia pasando por Reggio Emilia, desde la conservación del patrimonio y la medición de la renta de la tierra de forma estable (*rendita fondiaria stabile*) a la búsqueda y cálculo del ingreso agrícola (*reddito agricolo*), definido como el resultado de una actividad agrícola que fluctúa, porque depende de la inversión del propietario y del trabajo del campesino. Esta evolución práctica que empezó con la Ilustración ve su finalización y su teoría con la Restauración: produce, al gravar sólo los cultivos más comunes, entre mediados de siglo XVIII y mediados del siglo XIX, la modernización rural.

ABSTRACT

Professionalized administrators princely states under Habsburg domination in North and Central Italy, - aided by technical staff (quantity surveyors, surveyors and accountants), to allow the reconstruction of the state, tax system and economy after a half century of wars-, develop and standardize the principles, practice and instruments of a new science of value and costs in the second half of the eighteenth century after the Restoration of European Peace in 1748. First, they decide with the reform of agricultural land management ducal (*Camera ducale*) the evaluation and the reimbursement of the land improvement (*migliorie*) since 1748. Then, they force between 1754 and 1768 to the establishment of inventories (*consegna e riconsegna*) with values (*operare a misura con valore*) in the property management secularized of land of the monastic orders (*Camera ecclesiale*). Finally, with the *Camera dei conti*, they reform (1786-1791) the criterion for determining cadastral tax by abandoning the traditional tax on the value of possessions (*entrata reale*) and adopting a new tax based on the value from annual crops (*entrate ordinarie annue*) without taking into account revenues from agricultural activities as farming, viniculture industry or lumber. It is, therefore, in the heart of the state with the use of evaluation (*Estimo*) under the control of the central administration of accounts that is gradually evolving from Milan to Florence via Reggio Emilia, to the heritage conservation and to the measure of rent stable (*rendita fondiaria stabile*) to research calculation of farm income (*reddito agricolo*) defined, again, as a fluctuating result of the agricultural activity because it depends of the investment of the owner and peasant labour. This development practice begun under the Enlightenment sees its completion and its theorisation in the Restoration : it enabled, by taxing only the most common crops, between mid-eighteenth and mid-nineteenth century, the rural modernization.

PALABRAS CLAVE:

Cameralismo, Italia de los Habsburgo, renta de la tierra, ingresos agrícolas, contabilidad de objetos de coste, valoración, modernización.

KEYWORDS:

Cameralism, Italy under Habsburg, rent, agricultural income, open account to an object, evaluation.

1. Introduction

Les États princiers du Nord et du Centre de l'Italie doivent, après le rétablissement de la paix en 1748 (traité d'Aix-la-Chapelle), reconstruire leurs fiscalités et leurs économies. L'évaluation fiscale traditionnelle était déterminée par la valeur du patrimoine mobilier et immobilier. Cette dernière étant fort compromise par les conséquences d'un demi-siècle de guerres, l'État entreprend une série de réformes : en séparant le bien-fonds et l'entreprise agricole, il passe des estimés aux cadastres (Touzery, 2007). L'impôt foncier nouveau pèsera

uniquement sur la rente foncière annuelle de sorte que le revenu agricole issu des améliorations foncières sera exempt d'imposition, ce qui aidera au retour de la croissance et au développement. Toutefois, avec le retour durable de la paix, se posera la question de savoir si l'on doit inclure dorénavant dans l'évaluation fiscale les progrès économiques dus aux bonifications. Ce problème est particulièrement virulent après 1770 en Toscane avec la mise en emphytéose des bois domaniaux et en Lombardie quand il s'agit d'administrer l'assistance et l'éducation publiques grâce aux revenus issus de la confiscation des biens des ordres réguliers confiés à des sociétés d'exploitations laïques. À Reggio Emilia, au cœur de la plaine padane, pour aider à la remise en ordre dès 1748, on décidera de rembourser à l'exploitant des biens personnels du Prince le montant de l'amélioration foncière. Il faut, à la fois, mettre au point une évaluation qui tienne compte de la situation foncière et agricole à l'entrée et à la sortie de gestion et développer une science du calcul qui prenne en charge les coûts fonciers et agricoles.

Ce sont ces trois origines - administration économique des biens personnels du Prince, administration séculière des biens confisqués au clergé et fiscalité cadastrale - qui donneront naissance à l'*École comptable et administrative lombarde* considérée en Italie comme le berceau de la science de gestion de l'entreprise publique. L'*École lombarde* administre et organise les comptes pour mettre en valeur, à côté de la connaissance et de la conservation du patrimoine, l'augmentation de la valeur de ce patrimoine, d'où la nécessité de bien l'évaluer périodiquement, puis annuellement. Francesco Villa, qui fait figure de chef d'école, sera à la fois un expert-comptable, un expert en évaluation fiscale et vénale des biens-fonds, un professeur universitaire enseignant la comptabilité privée et publique et un juge auprès des tribunaux pour le contrôle et la révision des comptes de l'État.

Dans ce contexte, le caméralisme apparaît alors comme un savoir et une pratique qui sont destinés à former une nouvelle catégorie d'administrateurs, professionnalisés, aptes à guider le Prince pour accroître sa puissance, sa richesse et le bonheur de ses sujets (Sandl, 1999). Si l'accroissement de la prospérité s'obtient grâce à la bonne administration, il faut aussi stimuler la production et aider à la volonté d'essor des capacités productives du territoire (Garner, 2005). Certes, cela conduit à rappeler la volonté du contrôle étatique, mais surtout à réévaluer la mise au point d'instruments faits pour pouvoir effectivement calculer une augmentation de la richesse. Pour disposer d'une vision annuelle et sectorielle, on n'utilisera plus les anciens comptes récapitulatifs (*riassunti*) qui donnaient une vision globale, mais on mettra au point des comptes nouveaux qui répondent à l'exigence de devoir déterminer à intervalles réguliers le résultat de gestion. Les caméralistes améliorant les techniques et les objets de l'action gouvernementale non seulement recherchent, pour bien gouverner une

mesure juste (Moulinier et al., 2005) mais normalisent la mise en forme de l'expertise (Tribe, 1988). Au-delà de la tenue mécanique du livre comptable (*computisteria*), il faut administrer (*ragioneria*) : apparaît le rôle de l'organisation et de la gestion (*economia aziendale*) dans l'entreprise publique.

L'évaluation des ressources territoriales, grâce aux techniques nouvelles de l'évaluation et des coûts, hérite certainement de l'évaluation cadastrale communale de l'époque Moderne (Racine, 1977) et de la comptabilité des cours princières de la Renaissance (Romani, 2009). Cependant, constatant la création d'une série de chaires universitaires dont le nom évolue de « sciences camérales » (Audegean, 2005) à « science de l'administration publique et privée » (Canziani, 2006), on cherchera à expliquer ce changement. C'est pourquoi, au-delà des grands noms des théoriciens du caméralisme italien comme les administrateurs viennois à Milan (Pompeo Neri, Beltrame Cristiani, Carlo di Firmian et Joseph von Sperges) et les philosophes Italiens Pietro Verri, Cesare Beccaria, Gianrinaldo Carli, Antonio Genovesi ou Gaetano Filangieri (Bianchini, 1982; Venturi, 1972), on souhaitera retrouver les auteurs et les administrateurs mineurs soucieux des techniques comptable, estimative et fiscale.

2. Administrer pour gouverner

On observe en Italie habsbourgeoise une pratique camérale qui va au-delà de la tenue des écritures comptables en parties doubles et les États italiens, afin de définir les pratiques du bon gouvernement (*buon governo*), passeront de l'écriture commerciale traditionnelle à l'administration du patrimoine.

2.1 Écriture mercantile et langage administratif ?

Un regard rapide aux ouvrages de comptabilité révèle encore le concept d'un livre comptable utilisable par tout trésorier et pour tout type d'administration : on tient les comptes de toutes sortes d'affaires et l'on est instruit dans l'art de tenir et de présenter les comptes en parties doubles. Le livre en parties doubles est un registre où chaque opération, afin de conserver un balancement constant entre les comptes, est enregistrée sous deux aspects : une à crédit, soit à décharge d'un compte qui cesse d'en contenir la valeur, et une autre à débit, soit à charge du compte qui reçoit la valeur en question.

Giuseppe Vergani (1771), à Milan, publie la troisième édition de son *Art pratique de l'écriture économique en parties doubles* qui se veut une méthode universelle pour codifier toutes sortes de livres : on y trouve, déjà, des comptes ouverts à des objets qui sont des biens-fonds ou des productions agricoles. L'ingénieur Giuseppe Forni (1790), à Pavie, opposera aux

comptes du propriétaire les comptes des débiteurs et des créditeurs qui se subdivisent en comptes de personnes et en *comptes morts*. Ces *comptes morts* regroupent la caisse, la valeur des meubles, mais aussi le montant en valeur des dépôts dans les magasins et dans les greniers et la valeur du train de culture et des capitaux d'exploitation : ce sont des sortes de caisses confiées à des régisseurs et l'enregistrement de chacune d'entre elles se fait à l'aide de registres auxiliaires. Finalement, le sous-directeur de la *Comptabilité centrale de l'État* à Milan, Giuseppe Reina (1824), distinguera quatre types de comptes : les comptes du propriétaire, les comptes des correspondants, les *comptes morts* qui sont les comptes des recettes et des dépenses et les *comptes inanimés* qui s'occupent des produits et des choses.

Désormais, pour éviter les erreurs entre ces comptes démultipliés, on reliera les livres principaux aux livres auxiliaires. C'est pourquoi, Giuseppe Bornaccini (1818) à Rimini, pour ne pas renoncer à une tenue de compte en parties doubles, cherche à améliorer la rapidité des vérifications. Dans un manuel destiné au propriétaire et à l'administrateur des domaines ruraux, le géomètre milanais Giovanni Battista Margaroli (1831) s'attachera, également, à démontrer la nécessité de liaisons entre les divers livres ruraux.

Développant la spécificité de comptes multiples tout en s'appliquant à leurs interconnexions Giuseppe Crippa (1839) finit par ajouter à l'enregistrement du chiffre et à la bonne tenue du compte l'annotation des faits administratifs (Luchini, 1898, p. 89). Il ne s'agit plus seulement d'énoncer des faits économiques et leurs conséquences juridiques, mais de noter les fonctions et les responsabilités des divers organismes administratifs ayant produit ces chiffres afin de comprendre les conséquences de leurs actes et de pouvoir faire la lumière à chaque instant. De la sorte, il sort de la simple tenue du livre de comptes où étaient seulement décrites et réévaluées régulièrement des actions chiffrées.

I. B. L'École comptable et administrative lombarde

Vouloir mettre en relief cette divergence entre le teneur de comptes et l'administrateur de biens-fonds, c'est mettre en avant le rôle fondateur joué par l'*École comptable et administrative lombarde*.

Sous la Restauration, le manuel de Giuseppe di Szarka (1822), professeur à l'université de Pest en Hongrie, reste encore le manuel de référence utilisé pour enseigner la comptabilité publique dans les États de l'Empire autrichien. D'après un compte-rendu paru en 1833 dans la revue milanaise *Biblioteca Italiana*, l'ouvrage est divisé en deux parties : une première partie décrit l'enregistrement des comptes et une seconde partie s'occupe de la tenue des livres. La tenue des comptes distingue le compte caméral des seigneuries en partie simple qui enregistre des recettes mandatées et des dépenses effectuées du compte mercantile en

parties doubles qui permet de calculer un gain ou une perte. Pour le rapporteur lombard, « il est extrêmement curieux de ne pas voir appliquer à l'administration seigneuriale la tenue de comptes à parties doubles » (Viganò, 1833). Francesco Villa, comptable et fonctionnaire lombard, rappellera quelques années plus tard que « les administrations publiques sont de la même nature que les administrations privées [...]. De sorte que les règles et les principes de l'économie et de la tenue des registres des administrations privées sont aussi nécessaires aux administrations publiques » (Villa, 1841, vol. 2 : 3-4). Cette nécessité d'unir toutes les administrations en une science unique obéissant aux mêmes principes de base caractérise également les autres membres de l'*École comptable et administrative lombarde* : en effet, tous travaillent à la *Imperiale regia contabilità centrale Lombarda* ou à la *Contabilità centrale di stato in Venezia* afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles. C'est pourquoi, le gouvernement autrichien, pour aider à cette unicité de la matière comptable, crée deux chaires de comptabilité : Antonio Tonzig enseignera à Padoue de 1839 à 1866 et Francesco Villa à Pavie de 1842 à 1859.

On passe donc de la technique comptable (*computisteria*) à la science de l'administration (*ragioneria*) et au-delà de la théorie du compte personnel, on prône la révolution des comptes à valeurs (*conti a valore*) via la comptabilité matières (Lamanna di Salvo, 2006 : 16). Jusqu'ici on utilisait seulement une comptabilité des comptes ouverts à des personnes réelles et parfois à des personnes imaginaires pour introduire une chose (Doni, 2007). Désormais, Antonio Tonzig (1857, vol. 2 : 61) insère dans un grand livre amélioré (*libro maestro migliorato*) des comptes ouverts à des objets spécifiques (*oggetto meritevole*) et adaptés à chaque type d'entreprise (*azienda*). Les comptes ne sont plus seulement ouverts à des personnes (réelles ou imaginaires) responsables d'un objet souvent réduit à une caisse, mais sont ouverts à des valeurs : on est aux toutes premières origines d'une nouvelle vision dite matérialiste de la comptabilité. La valeur d'un objet devient déjà l'objectif premier : ce sont bien des comptes matérialistes (*conti materiali*) ouverts aux choses (Melis, 1950), même si cette vision ne sera pleinement accomplie qu'au début du XX^e siècle¹. De cette manière, avec la monnaie de compte, un patrimoine devient un agrégat mesurable (*aggregato commensurabile*) : on s'éloigne du droit pour rejoindre l'économie.

Enfin, on remarquera que l'*École comptable et administrative lombarde* est exactement à l'intersection de la comptabilité scientifique épurée de sa partie mécanique et de la science de l'administration s'occupant du gouvernement de toutes les entreprises. Les

¹ Quand Fabio Besta détrônera le raisonnement d'Edmond Degrange (défenseur des comptes ouverts aux personnes) et ouvrira la porte aux études de Gino Zappa centrées sur les comptes à valeur.

comptes exprimeront des valeurs entrepreneuriales (*valori d'azienda*) regroupées en des comptes-rendus périodiques récapitulatifs (*partite riassuntive*) qui attesteront de l'augmentation de la valeur du patrimoine (Villa, 1870 : 47-59 ; Siboni, 2005 : 36). L'administrateur, en tenant compte des informations issues des estimations (Villa, 1841 : 14-42 ; Villa, 1870 : 59-72), déterminera l'actif, le passif et le résultat net à la fin de chaque année comptable (*esercizio*) et laissera à l'entrepreneur le soin de la production et de la conservation des recettes sachant que leur but commun sera de porter l'encaisse (*utilità*) au maximum (Villa, 1870 : 6-7, 59, 447). Ainsi, la gestion qui s'appuie sur des calculs et des principes de rentabilité (dont celui du moindre coût) et qui produit des analyses (*revisione*) recherchera un profit (*reddito*). Ce comptable qui fait de l'administration doit, au-delà des mathématiques, connaître les principes essentiels des sciences économiques qui, seuls, permettent de résoudre les problèmes de gestion et d'organisation de l'entreprise.

Vouloir obtenir pour tous les types d'administration (Villa, 1867 : 415) un bon résultat net et vérifier annuellement la situation comptable conduit impérativement à évaluer régulièrement les capitaux fixes et les capitaux circulants et à les analyser séparément et en détail. Ainsi, et à cause d'une attention toujours plus soutenue aux capitaux circulants, on transitera de la tenue des écritures patrimoniales à la gestion, à l'organisation et au contrôle de l'entreprise et de la technicité de l'art comptable à la création d'une nouvelle science aux origines de l'économie et de la gestion de l'entreprise publique.

3. Estimer les capitaux fixes et circulants

On soulignera d'abord la variété extrême du vocabulaire utilisé par les administrateurs et par les économistes car c'est une époque où l'on cherche à définir des mots souvent nouveaux et encore instables. Pour évoquer les capitaux fixes, l'on emploie indifféremment les termes de dépenses primitives (*spese d'erezione*) ou foncières et pour parler des capitaux circulants, l'on use les mots de capitaux secondaires, agricoles ou d'exploitation (*spese annuali o di coltivazione*). Développer l'idée de pouvoir évaluer les capitaux fixes et circulants, dans une entreprise ou sur une exploitation privée ou publique, c'est également se poser la question des critères de l'évaluation en fonction du but poursuivi (fiscal ou vénal) comme en témoignent déjà longuement les instructions ministérielles sur la réorganisation des cadastres dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

3.1 Déterminer la rente fiscale et la rente vénale

À l'occasion de la détermination de la rente fiscale, par ricochet, on mettra au point les calculs nécessaires à l'élaboration de tous les coûts de production et d'exploitation. En effet,

imposer désormais seulement la rente ordinaire, outre exclure la rente extraordinaire, c'est calculer pour les défalquer les coûts de production ordinaires dans l'estimation fiscale. Puis, c'est calculer pour les ajouter à la valeur foncière fiscale les coûts d'exploitation extraordinaire dans l'estimation vénale. On doit expliquer ces sommes et soustractions.

L'État des Lumières après 1748 souhaite pouvoir disposer à nouveau d'une rente stable et pour ce, il fiscalise non plus le patrimoine souvent détruit par la guerre, mais une rente ordinaire annuelle issue des cultures. Pour la définir, il finit par exclure toutes les rentes instables ou extraordinaires fruits de l'investissement ou du travail temporaires. En effet, le géomètre Cosimo Trinci (1755, 21-30) qui est au service du duc d'Este, le premier (Rossi, 2012c), affirmera que l'arpenteur cadastral doit évaluer seulement les « cultures ordinaires » pour ne voir que la « voie du milieu (*la via di mezzo*) ». Lodovico Ricci (1788), réformateur du *Cadastre Estense*, explicitera ce principe à la base de l'évaluation moderne (Rossi, 2012a) : « une terre ordinaire est défrichée depuis longtemps, non complantée et cultivée médiocrement selon les usages locaux [...]. Il faut toujours retrancher, pour la retrouver, la valeur ajoutée par l'amélioration foncière ». Le géomètre florentin Adamo Fabbroni (1785 : 42), déjà, avait opposé deux évaluations : « l'estimation cadastrale qui ne tient pas compte de l'argent immobilisé dans les bonifications et qui n'enregistre pas les rentes issues de cette amélioration et l'estimation vénale qui au contraire inclut les rentes issues des bonifications (*effetti dell'industria*) parce que le propriétaire qui revend un bien-fonds se rembourse pour l'argent immobilisé dans la bonification et dans l'exploitation ». Le calcul de la rente ordinaire de la terre aux fins fiscales exclut donc la potentialité du fonds à produire plus et mieux (Mancini, 1843 : 161) : ne compte que la production déjà en cours (*ottenuta*) alors que dans l'estimation vénale (Busacca, 1846 : 113), il faut aussi tenir compte de la rente maximale possible (*ottenibile*). Lorenzo Ridolo (1839 : 52), ingénieur à Brescia, avait expliqué le pourquoi de cet accommodement difficile : « l'agriculteur entreprenant (*industrioso*) informé des critères de l'imposition fiscale, sera poussé à améliorer son bien-fonds et à augmenter sa productivité, étant certain de ne payer l'impôt que sur l'aptitude moindre du fonds avant bonification ».

Cette rente foncière fiscale devient parfois complexe : ainsi, pour Lodovico Ricci, elle se trouvait à mi-chemin entre la rente réelle du fonds liée à la force naturelle du fonds améliorée par l'industrie de l'homme et la rente idéale du fonds liée à la seule force naturelle du fonds sans prendre en compte la bonification faite par l'homme (Rossi, 2009a). Néanmoins, il résulte de ces calculs nombreux et variés une idée fixe exposée à Milan par Pompeo Neri (1750) et à Florence par Angelo Tavanti (Contini e Martelli, 2007 : 171) : la rente foncière fiscale est une moyenne qui prend en compte seulement, pour chaque bien-

fonds, l'état présent des lieux sans jamais tenir compte des améliorations potentielles. Certes, cette rente est d'abord une rente foncière incomplète parce que manquent volontairement les fruits (*industrie agricole*) instables qui ne durent que le temps d'une amélioration foncière. Pour Lodovico Ricci (1789), c'est également une rente où les capitaux fixes et d'exploitation ne sont pas comptabilisés parce que ce sont en réalité des dépenses d'investissement (*spese d'industria*) pour l'amélioration du fonds qu'il ne faut pas tarir. C'est, aussi, une rente dont la valeur sera inférieure à la réalité marchande parce que les prix de référence, utilisés pour donner une valeur aux produits des cultures, seront abaissés (d'un quart) pour permettre aux propriétaires « industriels » de tirer profit de leurs investissements améliorateurs. Enfin, cette rente est une rente où ont été soustraites toutes les dépenses relatives à la production ou à l'exploitation et à l'entretien pour la permanence de la mise en culture (Rossi 2009a, 2012a). Ce qui importe donc, malgré le manque des rentes extraordinaires instables liées aux industries agricoles comme l'élevage ou la viticulture, ce sont ces premiers calculs autour des coûts de production avec en particulier des coûts variant en fonction des cultures, des systèmes de faire-valoir et des usages locaux. L'estimation de cette rente foncière fiscale provient toujours d'un acte technique obligatoire appelé *Brouillard d'évaluation (Minuta di stima)*. D'après le manuel d'évaluation pratique en deux tomes de l'ingénieur Bolognais Pietro Negri (1840-43) le *Brouillard d'évaluation* se décompose en quatre opérations, mais déjà à la fin du XVIII^e siècle avec la mise en œuvre de la réforme des cadastres, on assistait à la naissance de ces quatre étapes avec leurs vocabulaires spécifiques en opposant valeur fiscale et valeur vénale du fonds. Il faut reprendre en détail ces différents calculs pour y entrevoir la naissance de la nouvelle science de la valeur et des coûts.

Une première étape analyse l'utilisation du sol et calcule seulement les recettes issues des cultures (*ordinaria rotazione*) déjà défalquées (*purgata*) des dépenses ordinaires nécessaires aux cultures y compris la moitié des récoltes donnée au métayer comme compensation pour son travail et pour sa participation à moitié aux frais d'exploitation. Ces avances pour la mise en culture ordinaire (*ordinaria coltivazione*) se divisent en deux branches : les dépenses de main-d'œuvre pour les travaux cultureux et les dépenses pour les matériaux et le matériel consommés lors des travaux cultureux. On insiste particulièrement sur la nécessité de ne comptabiliser que les travaux, les matériaux et les matériels utilisés pour la permanence de la mise en culture. On souligne aussi combien ces calculs divergent en fonction de la typologie du faire-valoir, du type de salariat, de la diversité des cultures et de la localisation du fonds. Avec ce premier calcul, on obtient la recette annuelle brute issue des cultures de quote-part patronale (*entrata lorda*).

Une seconde étape énumère et évalue les cas fortuits : ils varient en fonction de la situation topographique et géographique des fonds et des cultures. La valeur de quote-part patronale de la recette annuelle brute issue des cultures à laquelle on a retranché la valeur du manque à gagner à cause des accidents de force majeure (*entrata depurata*) est ensuite capitalisée au taux de 5% et permet une première évaluation de la valeur foncière fiscale.

Une troisième étape aboutit au calcul de la recette annuelle de quote-part patronale nette (*annua entrata netta*) : elle se fait par paliers. On soustrait à l'*entrata depurata*, d'abord, les dépenses générales et les dépenses extraordinaires. Les plus significatives sont les dépenses de gestion qui correspondent à 5% de l'*entrata depurata*. Ensuite, on retranche la participation patronale aux charges d'exploitation extraordinaires : elles varient en fonction des usages locaux et des pactes additionnels aux contrats d'exploitation. On déduit, aussi, les sommes nécessaires pour que le fonds perdure dans le temps comme les dépenses pour le maintien de la bonne maîtrise des eaux : ce ne sont plus les dépenses annuelles déjà comptabilisées afin de maintenir stable la recette ordinaire, mais ce sont les dépenses faites pour répondre aux nécessités multiples et aux urgences foncières pour éviter toute diminution des entrées ordinaires. On enlève, enfin, les dépenses annuelles pour le maintien des capitaux d'exploitation (bâtiments et cheptels) : elles correspondent à 5% de la valeur de ces capitaux. Puis, le géomètre retranche les frais d'imposition foncière et les impôts locaux, calcule la recette annuelle nette du fonds de quote-part patronale et établit la valeur foncière fiscale définitive.

Dans une quatrième étape, le géomètre estimera l'augmentation de la valeur issue des améliorations foncières qui commencent à donner un fruit qui, toutefois, reste un fruit non ordinaire et donc extraordinaire parce que lié uniquement à la durée de vie de l'amélioration. On s'applique surtout à retrouver la valeur du bois d'œuvre en fonction de l'âge de la plantation et du type d'arbre planté. Pour finir, on inclut la valeur des constructions rurales et des cheptels à rentes y compris les pépinières, les machineries agricoles ou les fourrages pour l'alimentation hivernale du bétail (*scorte*). Désormais, le géomètre fixe la valeur marchande définitive du fonds (*valore venale definitivo*) : c'est la valeur vénale du fonds avec améliorations. Ce géomètre, après avoir trouvé la recette moyenne issue des cultures et imposable, finissait par réintégrer pour les besoins marchands (vente, achat) aux cultures les fruits de l'élevage, de la viticulture et du complant à bois d'œuvre (exemptés par le fisc).

Avec cette recherche de la recette ordinaire qui se légitimait dans le désir étatique de compter sur une rente stable et après la réintégration de la valeur de l'amélioration foncière et de l'industrie agricole dans le calcul de la valeur vénale du bien-fonds, on arrive à mieux concevoir les concepts et les rapports entre capitaux fixes et circulants.

3.2 Définitions juridiques ou valeur comptable?

Si par souci de simplification, en agriculture, les agronomes au début du XIX^e siècle opposent encore les capitaux fixes (*capitali fondiari*) aux capitaux circulants (*capitali aziendali*) en invoquant la quasi-pérennité des premiers face à l'annualité des seconds, ils découvrent également des liens administratifs subtils entre les capitaux fixes, les capitaux circulants et les dépenses pour les réparations des premiers grâce aux seconds. Plus exactement, on observe deux périodes : d'abord, on a relié modes de faire-valoir et typologie des capitaux, puis dans un second temps, on associe comptabilités et utilisation de ces capitaux.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, les géomètres opposent toujours les dépenses pour le maintien et pour l'amélioration du patrimoine (*spese amministrative patrimoniali*) obligatoires dans les emphytéoses (*livelli*) aux dépenses annuelles du locataire (*affittuario*) qui, dans l'exploitation (*spese speculative per l'industria*), recherche un bénéfice (Rossi, 2006 : 338-357). Les capitaux fixes garantissent le drainage, l'irrigation, le complant et la construction des bâtiments civils et d'exploitation pour une polyculture intensive et l'élevage. Les capitaux circulants assurent les semailles, l'alimentation du bétail durant l'hiver et l'élève pour l'embouche ou la crèmerie. Toutefois dès 1748, pour aider à la reconstruction, le gouvernement favorise l'apport des investissements fonciers et agricoles (*migliorie*) par une nouvelle indifférenciation entre les contrats d'exploitation : plus le capitaliste investit en capitaux fixes et circulants et plus longtemps il exploitera le fonds par lui amélioré. Insensiblement, en fonction du type et de l'importance de la valeur des capitaux apportés et à renouveler périodiquement, on passe de la simple location triennale au contrat de location à vie. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, le géomètre florentin Antonio Maria Fineschi (1790 : 98) remarquait déjà, au regard du résultat économique, la différence entre une dépense qui portera des fruits et une dépense inutile ou somptuaire c'est-à-dire sans apport de gain.

L'économiste lombard Melchiorre Gioia (1815 : 53) qui réfléchit sur les normes pour décrire, calculer et classer les objets de l'administration aux fins utiles de l'économie, soulignera le premier une interdépendance entre les capitaux fixes, les capitaux circulants et le coût des réparations. Que l'on soit propriétaire et/ou capitaliste, ou encore exploitant privé ou public, pour s'enrichir, il faut créer simplement de nouvelles valeurs supérieures à celles qui ont été détruites par le temps et faire sans cesse des réparations pour avoir toujours un fonds en bon état de marche, de sorte que le capital circulant sert pour conserver à perpétuité le capital fixe primitif. Au-delà de l'ancienne opposition juridique dépassée entre les dépenses primitives du propriétaire, les dépenses amélioratrices extraordinaires de l'emphytéote et les dépenses annuelles de mise en culture ordinaire de l'exploitant, dans un dernier ouvrage

reliant désormais administration, économie et statistique pour démontrer les bienfaits de la bonne administration, Gioia (1826 : 198-222) souhaite un contrat flexible en fonction de l'apport en capitaux de chaque participant. Désormais, les économistes mettront de plus en plus l'accent sur les capitaux d'exploitation. Ainsi, Giacomo Maffei (1839 : 53), ancien inspecteur des biens caméraux toscans, ingénieur et agronome, à Bologne, dans un opuscule sur le bon emploi des capitaux circulants, rappellera « la nécessité d'instaurer des calculs précis pour vérifier le vrai profit d'une culture afin de pouvoir juger si le prix de vente est suffisamment élevé pour compenser toutes les dépenses engagées lors des travaux culturaux ».

Passer du champ juridique ancien au champ économique nouveau de la valeur comptable pour différencier les capitaux et justifier leur utilité conduit à redécouvrir l'importance des réformes administratives réalisées durant le dernier tiers du XVIII^e siècle au cœur de la plaine padane.

4. Confronter le compte de patrimoine et le compte de résultat

On impute généralement à l'agronome allemand Daniel Von Thaer au début du XIX^e siècle la distinction entre une comptabilité foncière qui mesure une rente (*rendita*) et une comptabilité d'exploitation qui calcule un revenu (*reddito*). Toutefois, en Italie, on trouvait déjà les prémices de cette différenciation dans les calculs techniques réalisés pour répondre aux besoins formulés par les réformes de l'administration camérale dès le milieu du XVIII^e siècle. À Modène, la *Camera ducale* (qui administre les biens allodiaux du Prince), la *Camera ecclesiale* (qui gère les biens de l'assistance publique) et la *Camera dei conti* (qui contrôle les entrées et les dépenses ordinaires et extraordinaires de la *Maison d'Este* et du domaine public) seront au cœur des réformes.

4.1 Distinguer bien-fonds, fonds entreprise et exploitation?

En Italie, à la distinction fondamentale entre le compte de patrimoine (privé, princier ou communal) et le compte de résultat, on ajoutera une étape intermédiaire qui est définie par la nouvelle comptabilité de l'amélioration foncière qui fera germer, sous les Lumières, la comptabilité de l'entreprise au sein même de la comptabilité plus ancienne du patrimoine².

² L'auteur actuellement recherche, dans le cadre de son Mémoire inédit d'HDR, les prémices de cette naissance en analysant les registres comptables de grandes familles lombardes qui passent, insensiblement après 1650, de la collecte de la rente féodale à l'affirmation de la rente foncière où progressivement apparaissent -à côté de la terre- les capitaux d'exploitation.

Thaer en 1809 retraçait « la manière de tenir les livres de comptabilité agricole » et présentait une comptabilité permanente (*livre foncier*) en partie simple liée à l'estimation et à la conservation des biens-fonds d'une seigneurie et une comptabilité de l'exploitation en parties doubles cherchant à évaluer les variations annuelles des éléments formant le patrimoine (Crud, 1811 : 187-192). Cette comptabilité annuelle présentée sous forme de tableaux était explicitée par toute une série de comptes particuliers. C'est pourquoi Benjamin Crud (1840 : 18-19), qui en Italie était reconnu comme le grand divulgateur de Thaer, après dix-sept ans de faire-valoir direct, publie une *Démonstration de la recette obtenue dans le domaine de Massa Lombarda* en plaine de Bologne où il présente en détail les comptes analytiques de sa fromagerie *Caseria*.

On complètera cet apport *Mitteleuropéen* largement reconnu par une comptabilité plus ancienne qui, dès les débuts de la seconde moitié du XVIII^e siècle en Italie habsbourgeoise, autorisait non seulement la distinction théorisée par Thaer entre le bien-fonds et l'entreprise, mais reconnaissait trois entités : le bien-fonds, le fonds entreprise ou les moyens financiers pour améliorer le bien-fonds et l'exploitation agricole (Barthélemy, 1997) ou entreprise marchande (Barthélemy, 1982). On notera que ces trois entités s'étaient facilement différenciées en Italie dès les Temps modernes parce que, à côté de la propriété pleine et entière, des formes intermédiaires avaient interposé un capitaliste entre le propriétaire et le paysan (Chittolini, 1973).

Une première réforme avait été entreprise sur les terres allodiales de la *Camera ducale* avec la mise au point du *Livello Cremonini* (1749) qui oblige l'emphytéote aux frais d'entretien et de réparation du bien-fonds et l'assure du remboursement des coûts d'amélioration. La nouveauté est de séparer, dans les calculs, les frais pour la consolidation du bon fonctionnement des lieux, les frais d'entretien de la terre ou des bâtiments et les frais d'amélioration. On inclura désormais dans le bail une *Liste des travaux et amendements à faire*. L'aspirant à l'emphytéose présente des estimations et des devis : emportera le bail celui qui aura proposé le plus d'amendements et qui les aura chiffrés avec précisions.

Puis, dans les archives administratives de chaque monastère annexé entre 1754 et 1783, la *Camera ecclesiale* impose la présence de calculs techniques dénommés *inserti* qui accompagneront tout nouvel acte de location (Rossi, 2012b). Avant 1771, on trouvait un premier appendice au bail appelé *Accord* où le postulant à un bail faisait des propositions : s'il convoitait une location de longue durée, il proposait des amendements considérables et s'il sollicitait une location plus courte, il offrait des améliorations modestes. Après 1771, on adjoint au bail une seconde annexe appelée *Plan de rénovation* : plus le futur preneur de bail s'engage à faire des modifications, plus la convention qui lui est octroyée devient

avantageuse. Ainsi, il obtient une remise de loyer, puis après vérification des lieux par l'inspecteur caméral, une prorogation du bail et enfin une emphytéose à vie et parfois un bail à trois générations. Dorénavant, que le bail soit long ou court, le preneur fera et calculera le coût des amendements ordinaires rendus obligatoires et le coût des améliorations extraordinaires devenues remboursables.

Une double réforme, voulue par la *Camera dei conti* en fin de siècle et applicable à tout le duché, complète les innovations commencées dans les domaines princiers et ecclésiastiques. La réforme opérée en 1781 (*riforma Munarini*) s'occupe des locations : le bail devient indéfiniment reconductible et les opérations de bonification ordinaire rendues obligatoires sont fixées par écrit et avec précision. Désormais, on trouve dans les baux, en pièces jointes, la *Liste des bonifications à faire*. En 1789, une seconde réforme appelée *Capitolato Ricci*, s'intéresse aux emphytéoses : l'emphytéote doit faire les travaux de bonification ordinaire et peut faire des travaux de rénovation extraordinaire. Un *Pacte d'exploitation* obligera le propriétaire au remboursement des travaux de rénovations extraordinaires.

Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, tout nouvel exploitant s'engage à devoir rénover le fonds concédé (*mutar faccia al fondo*) : pour mesurer la valeur des améliorations foncières et du capital d'exploitation, l'expertise devient indispensable.

4.2 Normaliser l'expertise

Imposer seulement la rente ordinaire et contraindre au remboursement de l'amélioration foncière pour avoir toujours un fonds en bon état de production conduit à sauvegarder le capital fixe et à augmenter les capitaux circulants. Pour mesurer, estimer et calculer le montant des capitaux et l'état des fonds, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les techniciens au service de l'administration (géomètres et comptables) mettent en forme divers standards.

Vouloir une rente ordinaire stable implique le maintien des capitaux fixes. Il faut alors estimer les bâtiments et prendre en compte les dépenses pour la maintenance annuelle ordinaire (Grossi, 1796 : 15), pour les réparations urgentes casuelles, pour la rénovation périodique (Cavalieri, 1826, vol. 2 : 333-337) et pour l'amortissement des dépenses liées au projet de la construction initiale (Medici, 1871 : 15). Il faut aussi évaluer le complant et donc considérer l'âge, le diamètre et la nature des arbres (Fabbroni, 1833 : 8-79) pour en définir les droits d'usage (Galosio, 1786 : 179-193). Ensuite, vouloir une rente extraordinaire conduit à augmenter les capitaux circulants pour faire face aux dépenses ordinaires de culture et d'élevage: on améliorera le cheptel vif et les réserves en fourrages et en fumures et l'on

renforcera le train de culture. Avec le remboursement des améliorations, après 1789, on enregistrera régulièrement dans le *Cahier des charges additionnelles* la valeur de chaque composant du capital d'exploitation.

A Reggio Emilia, avant les réformes locatives de 1781 à 1789, on remarquait une série de contrats entre divers participants toujours accompagnés de calculs entre propriétaires et exploitants. Ils étaient destinés à faciliter la mobilisation encore nouvelle de cet ensemble de capitaux de plus en plus différenciés. L'étude de la *Société Bosi, Corbelli e Torregiani* qui gère depuis 1772 et pour 75 ans 67 bien-fonds (soit 1.500 hectares) dévolus à l'Assistance publique permet de comprendre le fonctionnement de ce système. Durant toute la durée du contrat, l'emphytéote reste le seul responsable du maintien du capital fixe et circulant, avance tous les capitaux manquants, paye une rente fixe au propriétaire et accepte une perquisition vérificatrice du propriétaire tous les vingt-cinq ans : en échange, il augmentera régulièrement le montant des loyers. Les locataires, qui ont reçu de l'emphytéote un fonds en bon état de production, entretiennent seulement le bon fonctionnement des constructions, la productivité de la terre et du complant et vendent les surplus (élève et coupes du bois d'oeuvre). Ils rétrocèdent les semences, les fourrages et le cheptel reçus en apport, et en cas d'épizootie avec mortalité de l'élève, ils ne remettent que la moitié du bétail resté indemne parce que l'emphytéote seul apportera le complément pour le rétablissement du fonds dotal afin de permettre la continuation de la mise en valeur de la terre et de l'étable en de bonnes conditions. Le propriétaire de la terre en fin de bail deviendra propriétaire des capitaux fixes et circulants. Les expertises qui consignent l'état des lieux en 1772 sont des évaluations longues et précises reliées en un grand-livre de 356 pages. Pour la première fois, elles intègrent tous les composants de chaque type de capitaux avec une définition en quantité, en qualité et en valeur.

Devoir pour l'exploitant maintenir le bon état des lieux ou devoir pour le propriétaire rembourser l'exploitant pour une remise en bon état conduit nécessairement à standardiser les calculs traditionnels relatifs à l'établissement des lieux, à la reconnaissance (*consegna*) et à la rendue (*riconsegna*) du bien-fonds. Avant 1772, le géomètre, qui s'assurait simplement que le fonds concédé n'avait pas été détérioré (Ridolo, 1819 : 69), procédait à une évaluation globale (*operare a corpo*). Après 1772, avec l'essor économique favorisé par le maintien prolongé de la paix, il mesure (Sabini, 1830 : 193-194) l'amélioration foncière, prête attention à la typologie du contrat signé avec l'exploitant en tenant compte des usages locaux et réalise une évaluation analytique (*operare a misura*). C'est pourquoi, avant 1772, la description de la valeur du bétail restait une valeur globale exprimée en monnaie locale n'ayant plus cours. Puis, après 1772, on ajoutera à la valeur globale, une énumération avec évaluation de chaque

espèce, l'indication de l'âge et la couleur du manteau. De même, dans la description de la valeur du complant, avant 1772, on signalait seulement l'espèce et le nombre des arbres. Puis, après 1772, s'il s'agit d'arbre à fruits, on note le poids et le prix de chaque récolte et s'il s'agit d'arbres à bois, on annote le diamètre du tronc ou la quantité en poids et le prix du bois d'œuvre. On passe donc, de la pratique de la valeur globale sans énumération obligatoire du nombre, des espèces et des qualités à la pratique de la valeur analytique avec énumération obligatoire de chaque élément en quantités (poids et mesures), espèces, qualités et valeurs en pièces monétaires courantes. Giuseppe Borio (1862), dans un ouvrage écrit pour former les géomètres, confirmera l'importance des procédures et des critères pour une évaluation en bonne et due forme. En conséquence, les archives de la corporation des géomètres dans le dernier tiers du XVIII^e siècle souligneront à la fois la normalisation et la complexification des calculs. On observe, d'abord, une première série de simples arpentages : *Mesure du fonds*, *Mesure des bâtiments*, *Mesure du complant* ou *Mesure des cheptels*. Ensuite, entre 1772 et 1789, apparaît progressivement une seconde série de documents destinés à établir le *Brouillard d'évaluation* : ce sont des observations économiques (*Rilievi di stima*) avec des valeurs chiffrées prises à la campagne au moment de chaque récolte. Le géomètre n'est plus seulement un métreur (*misuratore*), il devient un évaluateur (*compilatore dell'estimo*).

5. Conclusions

Cette étude sur l'émergence de la différenciation entre l'évaluation foncière et l'évaluation agricole dans les états princiers Italiens soumis à la domination habsbourgeoise, met certainement en avant l'influence de la bonne gouvernance autrichienne. Pour Vienne, avec la possibilité de tenir un compte en parties doubles, il s'agit aussi de vouloir imposer l'idée que l'administration publique non seulement contrôle les comptes, mais doit faire en sorte que les caisses de l'État se remplissent : la valeur du patrimoine public et donc la richesse de l'État augmente grâce à une exploitation rentable. Toutefois, dans la naissance de cette nouvelle science qui définit, distingue et mesure la valeur des capitaux et le coût d'exploitation, il faut aussi insister sur la tradition fiscale (cadastres) et domestique (gestion des biens personnels du Prince accrus par la confiscation des biens du clergé régulier) des anciennes principautés italiennes.

Ces racines italiennes expliquent la facilité des réformes de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Depuis longtemps, en Italie, on prêtait attention aux comptes et aux estimations : avant la gestion des nouvelles taxes foncières payées désormais par l'ensemble du corps social, l'administration de gros patrimoines fonciers dispersés dans plusieurs États avait nécessité d'instruments de mesure et de contrôle. Ainsi, les histoires de la comptabilité et de

l'évaluation énumèrent de nombreux manuels pratiques qui cherchaient à répondre aux exigences économiques particulières de l'administration des grandes familles et des grands monastères. La diffusion du système du métayage, qui obligeait à la tenue régulière des comptes et à des évaluations des capitaux, des états des lieux et des récoltes entre le propriétaire et un paysan qui apportait des capitaux d'exploitation, contribuait également au développement de calculs de plus en plus sophistiqués. Ce sont ces habitudes anciennes qui faciliteront le passage de la réponse pratique à la mise au point d'ouvrages théoriques qui, au milieu du XVIII^e siècle, rechercheront non plus des solutions momentanées et spécifiques mais des concepts et des standards.

On a donc essayé de démontrer l'existence d'un lien direct entre caméralisme austro-italien, réforme cadastrale et modes d'évaluation et de calcul de la valeur et du coût d'exploitation. Avec la mise au point de l'estimation, on passe irrémédiablement de la comptabilité de la rente et du patrimoine à la comptabilité du revenu et de l'exploitation quand, dans le *Brouillard d'évaluation*, on calcule la rente fiscale, puis la rente vénale. C'est au cœur de l'administration des finances publiques que naît en Italie habsbourgeoise au XVIII^e siècle une nouvelle science qui, au XIX^e siècle, va choisir les marqueurs pour l'organisation et le contrôle de la production entrepreneuriale (privée ou publique). On rappellera les points fondamentaux de liaisons. La réforme cadastrale au milieu du XVIII^e siècle exclut du paiement de l'impôt les revenus agricoles ou rentes extraordinaires dus aux bonifications foncières récentes et ne taxe que les recettes issues des pratiques culturelles routinières ou rente ordinaire défalquées de tous leurs coûts de production et de la valeur des capitaux d'exploitation immobilisés. C'est cette nécessité, de devoir séparer la routine de l'innovation agricole et de devoir déduire tous les capitaux et tous les frais engagés dans la culture ordinaire ou routinière et dans la culture nouvelle ou extraordinaire, qui permet la mise au point nouvelle de calculs mesurant la valeur des capitaux et les coûts d'exploitation ordinaire et extraordinaire. C'est là une pratique administrative qui va se standardisant par le biais de la mise au point nouvelle des expertises (*Minuta di stima*) pour donner naissance au début du XIX^e siècle aux concepts définis par Thaer et vulgarisés par les agronomes comme Dombasle ou Crud. Au milieu du XVIII^e siècle, afin de déterminer un impôt foncier qui ne pèse pas sur le revenu agricole, on assemble pour les exclure les éléments qui dès le début du XIX^e siècle seront systématiquement réunis pour calculer le profit dans le compte de culture. Cette évolution est rendue possible parce que c'est, également, à cette même époque que se dessine une première vision matérialiste de la comptabilité, avec la volonté de dépasser une définition strictement juridique du compte pour rejoindre, avec l'apparition des comptes ouverts à un objet sans l'intermédiation d'une personne, une signification économique. La mise au point de

la comptabilité matière et l'exercice de l'expertise en fonction du but poursuivi (fiscal ou vénal) sous l'œil vigilant des nouveaux administrateurs caméraux avait aidé à la naissance de la comptabilité nouvelle de l'exploitation au cœur de la comptabilité ancienne du patrimoine grâce à la nécessité fiscale de séparer les évaluations foncière et agricole. L'évaluation des choses rurales (*migliorie, consegna e riconsegna* et *minuta di stima*) doit sa normalisation aux institutions camérales (*camera ducale, camera ecclesiale* et *camera dei conti*) qui cherchaient, avec le développement économique après 1750, à mieux quantifier la nouvelle richesse territoriale.

Déterminer la rente ordinaire, établir la valeur de la rente foncière fiscale, calculer la valeur de la rente extraordinaire pour l'exclure de l'assiette fiscale et mesurer la valeur de la rente foncière vénale opposant l'état ordinaire à l'état amélioré d'un bien-fonds conduira, donc, à affirmer que le calcul de la valeur des capitaux de production et d'exploitation naît avec le calcul de la valeur foncière vénale. Autrement dit, on n'oppose pas la comptabilité de la richesse, de la rente et du patrimoine ou du bien-fonds à la comptabilité du revenu et de l'entreprise ou de l'exploitation.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES IMPRIMÉES

- Borio, G. (1862):** *Primi elementi di economia e stima*, Torino : Unione editrice.
- Bornaccini, G. (1818):** *Idee teoretiche e pratiche di ragioneria e di doppia registrazione*, Rimini: Marsoner.
- Busacca, R. (1846):** "Sulla rendita dei terreni e sul valore dei fondi rustici", *Atti dei georgofili*.
- Cavalieri, N. (1826):** *Istituzioni di architettura statica e idraulica*, Mantova: Negretti.
- Crippa, L. (1839):** *La scienza dei conti*, Milano: Bianchi.
- Crud, B. (1811):** *Principes raisonnés d'agriculture, traduits de l'allemand d'A. Thaer*, Paris : Paschoud. C'est la traduction d'un ouvrage publié en 1809.
- Crud, B. (1840):** *Dimostrazione dell'entrata nella Caseria di Massa Lombarda*, Faenza: Conti.
- Fabbroni, A. (1785):** *Dissertazione sopra il quesito Indicare le vere teorie con le quali devono eseguirsi le stime dei terreni*, Firenze: Cambiagi.
- Fabbroni, A. (1833):** *Manuale per la consegna e riconsegna*, Milano: Silvestri.
- Fineschi, A-M. (1790):** *Della stima dei frutti pendenti*, Siena: Bindi.
- Forni, G. (1794):** *Trattato teorico-pratico della vera scrittura doppia*, Pavia: Bolzani.
- Galosio, G-A. (1786):** *La perizia e l'agrimensura*, Cremona: Ferrari.
- Gioia, M. (1815):** *Nuovo prospetto delle scienze economiche*, Milano: Pirotta.
- Gioia, M. (1826):** *Filosofia della statistica*, Milano: Pirotta.
- Grossi, A. (1796):** *Pratica dell'estimatore*, Torino: Davico.
- Maffei, G. (1839):** *Capitali ed industria*, Bologna: Nobili.

-
- Neri, P. (1750):** *Relazione dello stato in cui si trova l'opera del censimento universale del ducato di Milano*, Milano: Malatesta.
- Reina, G. (1824):** *Precetti con metodo teorico-pratico per la formazione de' libri in doppia scrittura*, Milano: Rivolta.
- Ricci, L. (1788):** *Istruzioni per la compilazione del nuovo catasto*, Archivio di stato di Modena, Archivio Ricci, Manoscritti.
- Ricci, L. (1789):** *Promemoria sulla media del valore delle due rendite unite di perizia e di adeguato*, Archivio di stato di Modena, Archivio Ricci, Manoscritti.
- Ridolo, L. (1819):** *Della stima dei bilanci di consegna e riconsegna*, Brescia, Pio Istituto.
- Ridolo, L. (1839):** *Della stima dei beni*, Brescia: Pio Istituto.
- Sabini, C. (1830):** *Trattato generale sulle stime dei fondi e sulle consegne e riconsegne*, Milano: Monti.
- Szarka, J. (1822):** *Lehrbuch der Komptabilitätswissenschaft*, Wien. Une première traduction en Italien date de 1831 (Giuseppe di Zarka, *Della scienza de' conti*, Milano: Imperiale Regia Stamperia).
- Tonzig, A. (1857):** *Trattato della scienza di amministrazione e di contabilità privata e dello Stato*, Venezia: Naratovich.
- Trinci, C. (1755):** *Trattato delle stime de beni stabili*, Firenze: Albizzini.
- Vergani, G. (1771):** *Pratica della scrittura doppia economica*, Milano: Galeazzi.
- Vigano, F. (1833):** "Della scienza dei conti di Giuseppe di Szarka", *Biblioteca Italiana*, ott-nov-dic., 264-278.
- Villa, F. (1841):** *La contabilità applicata alle amministrazioni private e pubbliche*, Milano: Monti.
- Villa, F. (1867):** *Nozioni e pensieri sulla Pubblica amministrazione*, Pavia: Bizzoni.
- Villa, F. (1870):** *Elementi di amministrazione e contabilità*, Pavia: Bizzoni.

HISTORIOGRAPHIE

- Audegean, P. (2005):** "Leçons de choses. L'invention du savoir économique par ses premiers professeurs : Antonio Genovesi et Cesare Beccaria", *Asterion*, n° 5, 57-85.
- Barthelemy, D. (1982):** *Propriété foncière et fonds-entreprise, La production du capital foncier en agriculture*, Paris: Economica.
- Barthelemy, D. (1997):** *Evaluer l'entreprise agricole*, Paris: PUF.
- Bianchini, M. (1982):** *Alle origini della scienza economica. Felicità pubblica e matematica sociale negli economisti italiani del Settecento*, Parma: Studium Parmense.
- Canziani, A. (2006):** "La manualistica delle scienze economiche e sociale nell'Italia liberale", *Il pensiero economico italiano*, n°1, 137-152.
- Caramiello, C. (1965):** *Previsioni e prospettive nell'opera del Villa*, Pisa: Corsi.
- Chittolini, G. (1973):** "Un problema aperto: la crisi della proprietà ecclesiastica fra Quattro e Cinquecento: locazioni novennali, spese di migliorie ed investiture perpetue nella pianura lombarda", *Rivista storica italiana*, LXXXV, 353-393.
- Contini, A.; Martelli, F. (2007):** "Catasto, fiscalità e lotta politica nella Toscana nel XVIII secolo", *Annali di Storia di Firenze*, n° II, 150-183.
- Doni, F. (2007):** *La teoria personalistica del conto*, Milano: Giuffrè.
- Garner, G. (2005):** *État, économie, territoire en Allemagne : l'espace dans le caméralisme et l'économie politique, 1740-1820*, Paris: EHESS.

-
- Lamanna di Salvo, D. (2006):** “I metodi contabili ed i sistemi di scritture”, *Rivista della scuola superiore dell’economia e delle finanze*, 15 maggio.
- Luchini, E. (1898):** *Storia della ragioneria*, Milano: Il ragioniere.
- Melis, F. (1950):** *Storia della ragioneria: contributo alla conoscenza e interpretazione delle fonti più significative della storia economica*, Bologna: Zuffi.
- Moulinier, L. ; Sallmann ; L., Weill-Parot, N. (2005):** *La Juste Mesure - Quantifier, évaluer, mesurer, entre Orient et Occident (VIII^e-XVIII^e siècle)*, Paris: PU Vincennes.
- Racine, P. (1977):** “Ville et contado dans l’Italie communale”, *Nuova rivista storica*, 273-290.
- Romani, M-A. (2009) :** “Poder y contabilidad : Guglielmo Gonzaga y Angelo Pietra (1586-87)”, *Obradoiro del historia moderna*, 101-118.
- Rossi, M-L. (2006) :** “Les entreprises de culture améliorante ou l’aménagement du terroir en plaine de Reggio Emilia à l’époque du libéralisme concurrentiel (1748-1922): pour une modélisation du management Spalletti ”, Thèse de doctorat sous la direction de Maurice Aymard, Paris : EHESS.
- Rossi, M-L. (2009a):** “Sous-estimer la rente foncière pour laisser faire l’esprit entrepreneurial : le cadastre Austro Estense à Reggio Emilia (1786-1864) », *The Cadastral Measure 18thc-20thc, XVth WEHC, Utrecht, The Netherlands*, (<http://www.wehc-2009.org/programme.asp?find=rossi>), 1-39.
- Rossi, M-L. (2009b):** “Fra Sette e Ottocento : verso una scienza del calcolo pratico del valore fondiario venale nelle aziende agrarie soggette a migliorie”, *Contabilità e bilanci, stato e istituzioni di interesse pubblico in Italia dal XVI al XX secolo, X convegno nazionale della società italiana di storia della ragioneria, Università Bocconi*, CD-rom, Milano, 5-6 novembre 2009, III. Sessione parallela, 1-10.
- Rossi, M-L. (2012a):** “Rente foncière et esprit entrepreneurial : le cadastre Austro Estense”, Florence: Bourillon et Nadine Vivier (dir.), *La Mesure cadastrale*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 187-207.
- Rossi, M-L. (2012b):** “La gestion camérale des biens de l’Assistance publique et l’emprise de la valeur à Reggio Emilia (1754-1804)”, *Assistenza e solidarietà in Europa. Secoli. XIII-XVIII*, XLIV settimana di studio, Istituto Datini, Florence: le Monnier, 249-261.
- Rossi, M-L. (2012c):** “ I fondamenti dell’estimo moderno in Italia: Cosimo Trinci e la ‘via di mezzo’”, *Cosimo Trinci un economista pistoiese* a cura di G. Magnani, Pistoia: gli Ori (sous presse).
- Sandl, M. (1999):** *Okonomie des Raumes : der kamerawissenschaftliche Entwurf der Staatswirtschaft im 18. Jahrhundert*, Köln: Böhlau.
- Siboni, B. (2005):** *Introduzione allo studio di storia della ragioneria*, Milano: Angeli.
- Tousery, M. (2007):** *De l’estime au cadastre en Europe. L’époque moderne*. Colloque des 4 et 5 décembre 2003, Paris: Comité pour l’histoire économique et financière de la France.
- Tribe, K. (1988):** *Governing economy. The reformation of German economic discourse, 1750-1840*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Venturi, F. (1972):** *Settecento riformatore : da Muratori a Beccaria*, Torino: Einaudi.

Notice sur l’auteur: Marie-Lucie Rossi

Marie-Lucie Rossi travaille sur les archives inédites de grandes familles de l’aristocratie italienne (XVI^e-XX^e siècles) et sur les cadastres estense (XVIII^e-XIX^e siècles) et italiens (XIX^e-XX^e siècles): elle suit le passage de la mesure de la rente foncière au calcul du revenu agricole *via* la nouvelle science de l’évaluation (*estimo*).

L'émergence de ces calculs raffinés, au milieu du XVIII^e siècle, s'appuie sur une pratique estimative, comptable et managériale plus anciennes : le devoir pour le propriétaire de rendre des comptes à des paysans avec lesquels il partage les charges d'exploitation et les fruits de la terre et le rôle , des institutions camérales voulant mieux définir et connaître les richesses territoriales. Maître de conférence qualifiée par le Conseil national des universités depuis 2010, après une agrégation en Histoire et géographie à Paris1 Sorbonne et un doctorat en Histoire et Civilisations (sous la direction de Maurice Aymard en 2006) à l'EHESS, elle achève, en position de disponibilité, une habilitation à diriger des recherches à Paris1 Sorbonne (Adresse électronique : rossimarialucia@tiscali.it. Adresse postale : 10, via Felice Orsini, Reggio Emilia, 42124, Italia).

Marie-Lucie Rossi es doctora en Historia y Civilizaciones por la École de Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), de París. Actualmente está preparando su Habilitación como Directora de Investigación (HDR) en la Universidad de París 1 Sorbona. Su e-mail es: rossimarialucia@tiscali.it.

Marie-Lucie Rossi obtained her Doctor degree in History and Civilizations at the École de Hautes Études en Sciences Sociales (EMINUSCULASHESS), of París. At present she is preparing her Habilitation as Research Director (HDR) at the University Paris 1 Sorbonne. Her e-mail is: rossimarialucia@tiscali.it